

Compte rendu de séance

Séance du 18 Novembre 2015

L' an 2015 et le 18 Novembre à 19 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,Salle des réunions sous la présidence de Anne DURAND-GABORIT Maire

Présents : Mmes : CORMERY Michèle, DE NOTER Armelle, DRUPT Dominique, DURAND-GABORIT Anne, MINIERE-GAUFROY Claire, NAUDIN Diane, SOULIER Patricia, MM : GLORIAN Jérémy, GRUGIER Olivier, LANDRÉ de la SAUGERIE Gilles, THEFFO Jean Marie, VALLICIONI Marc

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme KAKKO-CHILOFF Anne à M. LANDRÉ de la SAUGERIE Gilles, MM : FOUGERET Eric à M. THEFFO Jean Marie, GOUBERT Alex à Mme MINIERE-GAUFROY Claire

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

AVIS SUR LE PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE DU DEPARTEMENT DU LOIRET - réf : 2015-064

Vu la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République et notamment son titre ii consacré à l'intercommunalité,

Il est proposé au Conseil municipal :

D'EMETTRE un avis favorable au projet de Schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) que le préfet a transmis pour avis le 16 octobre 2015, et qui propose que notre Communauté de communes soit élargie à la commune de Jouy-le-Potier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

EMET UN AVIS FAVORABLE

à l'intégration de la COMMUNE de JOUY-LE-POTIER à La Communauté de Communes des Portes de Sologne.

CLASSE DE DECOUVERTE 2016 - PARTICIPATION COMMUNALE (CLASSE DE MONTAGNE) - réf : 2015-065

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de participer au financement de 2 classes de découverte, pour un séjour de 10 jours, qui sont projetées pour le mois de mars 2016 :

- Classe de Madame GERVY, CM1-CM2 – 19 élèves
- Classe de Madame RANDRIANAIVO, CE2-CM1 – 18 élèves.

Le coût du séjour serait de 685€ par élève.

La participation du Département serait de 137,50 €par enfant pour 10 jours,

Le Conseil Municipal, décide de prendre en charge 230 € par enfant ainsi que l'adhésion.

Il resterait à la charge des familles 317,50 € par enfant pour 10 jours.

L'Inspection Académique autorise le départ des enfants à condition que la participation des familles n'excède pas plus de 300 €. Les enseignants se proposent de financer les 17,50 € restant en vendant des petits sujets que les enfants auront fabriqués.

Le coût pour la Commune s'élève à 8510 €. Il est demandé de provisionner au budget communal pour 2016 la somme de 10.000 €.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITES 2014 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE SOLOGNE réf : 2015-066

Madame le Maire demande aux Conseillers Municipaux s'ils ont bien pris connaissance du rapport d'activités 2014 de La Communauté de Communes des Portes de Sologne qui leur a été transmis avec la convocation du Conseil Municipal et s'ils ont des questions ou des observations à faire.

Monsieur Gilles LANDRÉ de la SAUGERIE fait remarquer qu'aucune comparaison n'est faite entre les communes alors qu'il l'a demandé plusieurs fois lors du précédent mandat.

le Conseil Municipal, à la majorité moins 1 voix, approuve ce rapport.

APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITES 2014 DU SMIRTOM DE LA REGION DE BEAUGENCY - réf : 2015-067

Madame le Maire demande aux Conseillers Municipaux s'ils ont bien pris connaissance du rapport d'activités 2014 du SMIRTOM qu'ils ont reçu avec la convocation et s'ils ont des remarques à faire.

N'ayant aucune observation, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ce rapport.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

GARDERIE PERISCOLAIRE - AVANCE SUBVENTION 2016 - réf : 2015-068

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle a reçu un courrier du nouveau bureau de la Garderie Périscolaire. Cette association rencontre des difficultés de trésorerie pour payer les salaires et charges de décembre. Madame le Maire souligne qu'il est nécessaire de faire une avance sur subvention.

En conséquence le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le versement d'une avance de 2000 € sur la subvention de l'année 2016.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

CONTINUTE ECOLOGIQUE : AMENAGEMENT SUR LES OUVRAGES HYDRAULIQUES SUR LE COSSON - réf : 2015-069

Le Syndicat d'Entretien du Bassin du BEUVRON (SEEB) a lancé en 2012 une étude sur les ouvrages désignés comme prioritaires pour le rétablissement de la continuité écologique, conformément aux arrêtés de classement des cours d'eau en liste 1 et 2 au titre de l'article L.214-17 du Code de l'environnement, qui ont été signés par le Préfet coordonnateur du Bassin Loire-Bretagne en date du 10 juillet 2012.

La continuité écologique, dans une rivière, se définit par la possibilité de circulation des espèces animales et le bon déroulement du transport des sédiments. La continuité entre amont et aval est entravée par des obstacles transversaux comme les seuils et barrages, alors que la continuité latérale est impactée par les ouvrages longitudinaux comme les digues et les protections de berges.

Cette étude a conduit à la présentation de fiches proposant différents scénarii par ouvrage, et chaque collectivité a été sollicitée sur celles de son territoire pour avis.

Sur la Commune de Ligny-le-Ribault six ouvrages sont concernés. Le coût maximal des travaux (propriétaires privés inclus) serait de 503.000 euros H.T. (y compris le barrage du bourg pour un montant de 150.000 € H.T). Les montants ne prennent pas en compte les études, ni la maîtrise d'œuvre nécessaire pour les études de détails et la réalisation des travaux.

Cette somme particulièrement importante soulève de nombreuses interrogations sur le plan financier, ainsi que sur l'aspect

paysager et de loisirs et sur la nécessité de réaliser ces démantèlements.

Une rencontre s'est tenue en présence des principaux partenaires de la Communauté de Communes des Portes de Sologne sur ce projet : services de l'Etat, du Département, Syndicats de rivières, Agence de l'Eau, Onema, en l'absence d'indications précises sur le mode opératoire.

De nombreuses questions ont été posées à cette occasion auxquelles aucune réponse concrète n'a été faite.

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal à l'unanimité,

EXPRIME son inquiétude au regard de l'utilité de ce projet et des conséquences qui en découleraient sur son territoire.

Considérant les restrictions budgétaires imposées à nos collectivités, et devant les sommes exorbitantes liées à ces travaux. S'interroge sur la nécessité du projet et ne trouve aucune réponse concrète aux conséquences réelles du démantèlement des ouvrages.

FAIT VALOIR les aménagements paysagers et de loisirs (lavoirs, bâtiments historiques, moulins, activité de pêche, site de promenades comme le Pré des Saules) réalisés par notre commune qui sont actuellement alimentés en eau grâce au barrage aval du bourg et qui mettent en valeur l'environnement local auquel il est accordé une importance de premier rang. De plus le Cosson avec son débit actuel reste incontournable pour la défense incendie. Il est également précisé qu'au regard de notre station d'épuration, il est important de maintenir un volume d'eau suffisant pour le rejet des eaux retraitées par notre station d'épuration.

S' INTERROGE sur les questions qui n'ont pas encore trouvé de réponse :

- que deviendra le paysage local si les ouvrages étaient démantelés ?
- quel sera l'impact de l'effacement et/ou de la modification des ouvrages sur la gestion des crues ?
- une étude hydraulique a-t-elle été réalisée? Les récentes inondations impliquent un traitement prudent de cette question.
- quel sera le coût exact pour les collectivités ? qui porte administrativement et financièrement ce dossier? qui demande les subventions et assume les décalages de trésoreries ?
- quels sont les délais précis de mise en œuvre ?

DECIDE que faute de précisions, la Commune de Ligny-le-Ribault ne peut se prononcer sur les scénarii présentés par le SEEB souhaitant garder son esthétique et son charme grâce entre autre au "Cosson" qui irrigue le village en son coeur et reste un élément essentiel de son identité et de son caractère. Les éléments fournis ne permettent pas de se positionner sur ce point.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

PAYS SOLOGNE VAL SUD - MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE - réf : 2015-070

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 5711-1, L. 5711-2 et L. 5711-3 relatif aux syndicats mixtes fermés,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'Article L5211-20,

Vu les statuts du syndicat Mixte du Pays Sologne Val Sud modifiés par arrêté préfectoral du 28 novembre 2014,

Vu la délibération n° 15-17 en date du 7 octobre 2015 du Pays Sologne val Sud portant sur la modification des statuts du syndicat mixte du Pays Sologne Val Sud,

Vu le projet de nouveaux statuts du Pays Sologne Val Sud joint à la délibération n° 15-17 du Pays Sologne Val Sud,

Considérant qu'en l'état actuel, seuls les délégués représentant les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) au sein du comité syndical disposent du droit de vote pour l'exercice de la compétence « Elaboration, gestion, suivi d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) »,

Que la modification projetée permet d'assurer une représentation plus démocratique en permettant aux délégués représentant les communes de participer au vote des délibérations concernant le SCOT aux côtés des délégués représentant l'EPCI dont leur commune est membre,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, se prononce favorablement pour la modification des statuts du Syndicat Mixte du Pays Sologne Val Sud.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

MARCHE A BON DE COMMANDE AVEC L'ENTREPRISE T.P.V.L. - réf : 2015-071

Madame Claire MINIERE explique qu'il y a la possibilité de dénoncer le marché à bon de commande pour la fourniture et les travaux d'entretien de voiries de la Commune.

Elle fait savoir que le décret n° 2015-1163 du 17 septembre 2015 fixe le seuil des marchés publics pouvant être passés sans formalités à 25000 euros H.T. au 1er octobre 2015. L'objectif de ce décret est de simplifier les modalités de passation de marchés publics de faible montant et donne la possibilité de demander directement plusieurs devis aux entreprises.

Il est évoqué la possibilité de revoir le montant du marché à bon de commande en passant un avenant.

Après délibération, le Conseil Municipal vote pour le report de cette décision.

A la majorité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 1)

TRAVAUX RESEAU EAUX PLUVIALES RUE DE LA FONTAINE - réf : 2015-072

Madame le Maire avait demandé lors de la réunion précédente du Conseil Municipal l'autorisation de consulter des entreprises pour la réfection du réseau d'eaux pluviales Rue de La Fontaine.

Trois devis ont été demandés et fournis.

Monsieur Olivier GRUGIER propose de retenir l'entreprise la mieux et moins disante pour un montant de travaux s'élevant à 22.415,50 € H.T..

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide cette offre.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

BUDGET COMMUNE - DECISIONS MODIFICATIVES - 2015 - 73

INVESTISSEMENT :

DEPENSES

CHAPITRE	ARTICLE	MONTANT
21	2135	-4.464,00 €
"	2128	+4.464,00 €
"	2184	-3.258,00 €
"	2152	+3.258,00 €
23	2315	-35.195,82 €
21	2152	+35.195,82 €

A l'unanimité le Conseil Municipal accepte ces décisions modificatives.

Questions diverses :

SUBVENTION DEPARTEMENTALE D'AIDE A LA VOIRIE COMMUNALE

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que l'Assemblée Départementale et plus particulièrement la Commission permanente a décidé d'attribuer à la Commune suite à notre demande de subvention, les dotations suivantes :

- Aide à la voirie communale pour un montant de 4.987 € (Cabinet médical création d'une place de parking pour personne à mobilité réduite),
- Redevance des mines pour un montant de 1540 € (marquage rue A. André),
- Produit des Amendes de police pour un montant de 5506 € (abri bus).

TRAVAUX A REALISER AVANT LA FIN DE L'ANNEE

- salle sports stade le plus gros des travaux seront terminés pour la fin de l'année,
- Changement des pommeaux de douche au stade,
- Marquage Rue A. André,
- Abris Bus Route de la Ferté St Aubin (abris en verre pour plus de visibilité),
- Marquage cabinet médical,
- Panneau d'information Eglise,
- Panneaux routiers,
- Fourneaux salle polyvalente,
- Achat tracteur tondeuse.
- Les travaux qui n'auront pu être réalisés avant la fin de l'année seront inscrits en "RESTE A REALISER" pour 2016.

AFFAIRE VERGE/GRAVIER RUE DE LA FONTAINE

Madame le Maire signale que Maître CASADEI lui a adressé un courrier le 17 novembre dernier lui signifiant que le rapporteur public avait conclu à ce qu'il soit donné acte du désistement de Madame VERGE/GRAVIER. L'affaire a été mise en délibéré à 2 semaines.

RESEAU ASSAINISSEMENT

Monsieur Olivier GRUGIER signale qu'une réunion a eu lieu le 29 octobre pour la poursuite de l'étude du réseau assainissement avec la commission eau-assainissement. Chaque acteur a donné son point de vue sur les travaux. La priorité sera de refaire le réseau assainissement allée des Elfes car il engendre beaucoup trop de perturbation sur le réseau.

Une réflexion se pose pour la construction d'une nouvelle station d'épuration étant donné qu'il est envisagé que la Communauté de Communes des Portes de Sologne mutualise les réseaux d'eau et d'assainissement pour 2020.

DEMANDE DE DEVIS POUR FOURNEAU SALLE POLYVALENTE

Monsieur Jérémy GLORIAN signale qu'il a fallu plus de 4 mois pour obtenir des devis et que cela retarde la mise en place d'un nouveau matériel.

AIDE A DOMICILE

L'Association d'Aide à Domicile du Canton de La Ferté-Saint-Aubin (UNA45) a adressé le 16 novembre dernier un courrier à l'attention de Madame le Maire, Conseillère Départementale, pour l'informer de l'installation d'un service d'aide à domicile venant de Lyon sur la Commune de Marcilly-en-Villette.

Il est fait part d'inquiétude quant à l'arrivée de ce service sur le Canton. Il faut craindre à la suppression d'emplois au sein de l'Association d'Aide à Domicile de La Ferté-Saint-Aubin, voire même auprès du service de Soins à Domicile Nord Sologne.

SALLE SPORTS

Monsieur Jean Marie THEFFO rend compte du planning d'intervention des travaux à la salle des sports du stade :

Semaine 47 et 48 changement du chauffage et installation des nouvelles dalles au plafond,

Semaine 49 réfection des murs par les employés communaux,

Semaine 50 à 53 Les travaux peinture, sols, glaces seront entrepris les employés communaux.

AIRE DE COVOITURAGE

Monsieur Marc VALLICIONI signale que le Département a accepté et va financer les panneaux d'information pour l'aire de covoiturage suite à la visite de la commission de sécurité.

Il suggère :

- 1) de mettre en place sur le parking de l'église un panneau 30km/h,
- 2) de baliser les emplacements de parkings,
- 3) et de mettre un panneau sens unique sur la place de l'église.

TRAVAUX RUE CESAR FINANCE

Madame Claire MINIERE informe le Conseil Municipal que l'entreprise PASTEUR commence demain matin à 8 heures, la circulation sera règlementée par des feux tricolores, il n'y aura pas d'interdiction de circuler. Les travaux devraient être terminés dans 4 semaines.

COLLECTE BANQUE ALIMENTAIRE

Madame Claire MINIERE rappelle que la collecte de la Banque Alimentaire aura lieu du 27 au 29 novembre prochain.

PAIEMENT EN LIGNE PAR TIPI

Madame Michèle CORMERY signale que les factures d'eau et de restaurant scolaire pourront être payées en ligne avec le service TIPI (site sécurisé). Une convention a été signée avec le T.P.G.